



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

comptes de campagne du Président de la République
Question au Gouvernement n° 1041

Texte de la question

COMPTES DE CAMPAGNE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. le président. La parole est à M. Sébastien Huyghe, pour le groupe Les Républicains.

M. Sébastien Huyghe. Monsieur le Premier ministre, en mai dernier, le quotidien *Le Monde*, puis Radio France, révélaient que le candidat Emmanuel Macron avait bénéficié de ristournes importantes sur la location de salles durant la campagne présidentielle. (« Ah ! » sur les bancs du groupe LR.) Certaines sociétés ont pratiqué des remises allant jusqu'à 80 % de la tarification habituelle !

M. Pierre Cordier. Pas bien !

M. Sébastien Huyghe. À ces révélations, le président de la Commission nationale des comptes de campagne, qui venait justement de bénéficier d'une revalorisation de 57 % de son salaire, répondait : « Circulez, y a rien à voir ! ». Invités par le porte-parole du Gouvernement à éplucher les « MacronLeaks », les médias y découvraient, au début du mois de juin, les mensonges distillés en fin de campagne sur les chiffres des dons, alors minimisés de plus de 2 millions d'euros, et sur les dons moyens, dont le niveau souligne le nombre élevé de très généreux donateurs.

M. Pierre Cordier. Pas bien !

M. Sébastien Huyghe. Aujourd'hui, de sérieuses questions se posent sur le soutien apporté à la campagne du candidat par la ville et la métropole de Lyon. La réception à grands frais du ministre Emmanuel Macron à l'Hôtel de Ville en juin 2016 ressemble étrangement à une opération de récolte de fonds, à quelques semaines d'une déclaration de candidature ! Rappelons que les élus d'opposition étaient restés à la porte et que la liste des invités n'a jamais été communiquée.

L'implication dans la campagne du chef de cabinet du maire de Lyon, lequel est devenu ministre de l'intérieur, pose enfin la question de l'apport humain à la campagne d'une collectivité.

M. Fabien Di Filippo. Rendez l'argent !

M. Sébastien Huyghe. Il apparaît que les amitiés du candidat, dans les affaires comme en politique, ont été largement mises à profit pour bénéficier d'avantages.

Monsieur le Premier ministre, une enquête a été ouverte, et la justice répondra. Mais, au-delà de la question judiciaire, une question de démocratie se pose, alors que nous ne cessons depuis un an d'entendre des leçons de morale. Ne vous semble-t-il pas nécessaire de réformer le fonctionnement de la Commission nationale des

comptes de campagne pour éviter que de telles situations ne soient à nouveau validées, contre l'évidence ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur certains bancs des députés non inscrits.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement.

M. Benjamin Griveaux, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, il est vrai que, dans vos rangs, vous avez plutôt l'habitude de surfacturer que de payer le prix juste lors d'une campagne électorale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur plusieurs bancs du groupe MODEM.*) Les comptes de campagne du Président de la République ont été validés par la Commission nationale des comptes de campagne.

M. Pierre Cordier. Et le salaire de son président a été multiplié par deux !

M. Benjamin Griveaux, secrétaire d'État . Ils ont été contrôlés et ont donné lieu à des échanges nombreux entre la Commission et les équipes de campagne d'Emmanuel Macron. Ils ont d'ailleurs été réformés à hauteur de 120 000 euros, soit la plus faible réformation de l'ensemble des principaux candidats à cette élection.

Une plainte a été déposée par l'un des principaux soutiens de Laurent Wauquiez pour mettre en cause la ville de Lyon et son maire de l'époque, Gérard Collomb.

M. Christian Jacob. Et alors ?

M. Benjamin Griveaux, secrétaire d'État . Nous ne craignons pas le travail de la justice, qui doit se faire sereinement, en évitant les anathèmes, les critiques *ad hominem* et la désignation de certaines personnes à la vindicte publique.

M. Maxime Minot. Qui fait dans l'attaque ?

M. Benjamin Griveaux, secrétaire d'État . Nous répondrons point par point aux interrogations qui ont été soulevées, comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire à maintes reprises.

Au fond, monsieur le député, vous faites semblant de vous indigner. Vous vous indignez que le maire d'une grande ville française puisse accueillir dignement un ministre de la République (*Vives exclamations sur les bancs du groupe LR*), comme il a eu l'occasion de le faire à maintes reprises au cours du précédent quinquennat. Vous vous indignez de la location au juste prix d'une péniche par un mouvement politique pour une durée de trois heures.

M. Maxime Minot. Quel culot ! Il faut oser !

M. Fabien Di Filippo. Rendez l'argent !

M. Christian Jacob. Magouilles en tout genre !

M. Benjamin Griveaux, secrétaire d'État . Vous avez surtout, monsieur le député, dans la question que vous formulez, choisi la calomnie et le qu'en-dira-t-on, plutôt que la vérité des faits, et vous le savez.

M. Sébastien Huyghe. Non !

M. Benjamin Griveaux, secrétaire d'État . Vous avez choisi l'insinuation et le soupçon, plutôt que le résultat implacable des urnes ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*) Ne vous en déplaise, monsieur le député, les Français ont fait un choix. Ils l'ont exprimé clairement : c'est le choix de la démocratie...

M. Jean-François Parigi. 34 % !

M. Benjamin Griveaux, *secrétaire d'État*et c'est ce choix-là qui prévaudra pour les quatre prochaines années. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. Christian Jacob. C'est une défense fragile !

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Huyghe](#)

Circonscription : Nord (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1041

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Porte-parole du Gouvernement

Ministère attributaire : Porte-parole du Gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 juin 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 juin 2018](#)